

Genève, le 4 avril 1950

Monsieur Walter Robert C o r t i,  
Président du Comité de l'Association  
Village d'Enfants Pestalozzi,  
Soodstrasse 64,  
ADLISWIL  
(Zurich)

Monsieur le Président,

Vous m'avez demandé, dans votre dernière lettre du 14 mars courant, de vous confirmer par écrit, avant la réunion du Comité de l'Association Village d'Enfants Pestalozzi qui devra avoir lieu demain, le 5 avril, la décision du Ministère de l'Instruction publique de Pologne au sujet des propositions de l'Association concernant la reprise du travail dans les maisons polonaises du Village tout en expliquant pourquoi, dans les conditions qui lui ont été proposées, le Ministère s'est vu contraint de retenir, après les vacances d'été, les enfants dans le pays, au lieu de les renvoyer à Trogen.

Lors de mes pourparlers, menés, depuis la fin du mois d'août 1949, avec des représentants autorisés de la Commission du Village et du Comité de l'Association, j'ai eu l'occasion d'exprimer le point de vue du Ministère à plusieurs reprises. Dans ma lettre du 30 septembre 1949, adressée à la Commission du Village et dont quatre copies ont été envoyées au Département Politique Fédéral, à la Légation de Pologne à Berne, à vous-même et à la Direction du Village, j'ai exposé d'une manière assez détaillée les raisons pour lesquelles il était nécessaire de réorganiser, dès le début de la nouvelle année scolaire et avant le retour des enfants, les conditions du travail pédagogique dans les deux maisons polonaises. En vous communiquant la position prise par le Ministère, pendant notre dernière rencontre qui eut lieu à Zurich, le 4 février courant, en présence de Melle M. Meierhofer et de M.G. Meyer, je n'avais, au fond, qu'à répéter, à l'appui de la décision du Ministère, les arguments déjà invoqués dans nos discussions précédentes.

La tâche que vous me demandez est donc très simple. Il s'agit de faire un bref résumé de nos pourparlers tout en faisant ressortir l'essentiel de ce qui a été déjà dit ou écrit.

Commençons par l'énumération de principaux faits dans leur succession chronologique.

Tout le monde a accueilli avec satisfaction votre appel et l'initiative suisse d'organiser le Village Pestalozzi où des enfants de différentes nationalités, victimes de la guerre, devaient trouver leur foyer. C'était au moment où les questions de secours immédiats avaient la priorité devant toutes les autres. Pour répondre à ce besoin, le Village Pestalozzi, au fur et à mesure que ses maisons étaient construites, ramassait des enfants et recrutait pour eux des "pères" et des "mères" de maisons, le plus souvent parmi les candidats se trouvant sur place. Les éducateurs pour les enfants polonais ont été choisis par les organes directeurs du Village parmi d'anciens internés militaires et civils polonaises trouvant en Suisse. Dans la première phase de l'activité du Village, ces éducateurs ont certainement joué leur

rôle positif, mais depuis le moment où des questions didactiques et pédagogiques commençaient à passer au premier plan, leur valeur se révélait de plus en plus douteuse. En effet, plusieurs personnes, parmi des stagiaires ou des visiteurs occasionnels polonais, ont critiqué l'activité pédagogique des éducateurs s'occupant des enfants polonais au Village. Lors de ma première visite du Village Pestalozzi, au mois de juillet 1947, j'ai pu constater que des réserves formulées à l'égard des éducateurs en question n'étaient pas sans fondement. A l'issue de ma visite, j'ai communiqué mes observations à M. F. Wezel, directeur du Village, et à M.W. Lauper, président du Comité exécutif de l'Association. Mes remarques relatives à l'organisation du travail pédagogique dans les maisons polonaises ont trouvé chez mes interlocuteurs un écho favorable. Comme il m'a été révélé, elles concordaient avec l'opinion générale de la Commission pédagogique suisse appelée à émettre son avis sur le travail fait au Village. J'ai appris qu'un éducateur ne donnait pas satisfaction à la Direction du Village dans son travail et devait quitter une des maisons polonaises. Nous étions d'accord qu'en principe les deux autres éducateurs devraient être également changés. Nous avons tous jugé qu'il fallait organiser un travail scolaire systématique dans chaque colonie d'enfants et que, dans les maisons polonaises, un éducateur devrait être chargé de la coordination de ce travail. M.W. Lauper m'a demandé d'intervenir auprès du Ministère de l'Instruction publique à Varsovie en vue d'obtenir un éducateur qui occuperait la place de M. Adamowski, bientôt licencié, et qui serait en même temps chargé de la direction de l'ensemble du travail pédagogique fait dans les deux maisons. Il m'a demandé, en outre, de maintenir un contact régulier avec le Village et d'inspecter l'activité de la colonie polonaise de ce Village. Dans sa lettre du 3 février 1948 dont il m'a fait parvenir une copie, il a fait au Ministère la même suggestion. Nous avons décidé qu'il fallait trouver le plus vite possible un éducateur qui remplacerait M. Adamowski et qui, après l'expérience faite au cours de l'année avec les deux autres éducateurs, ferait des propositions quant à leur confirmation dans leurs fonctions ou à leur changement.

La personne chargée de remplacer l'éducateur licencié et de coordonner le travail didactique et éducatif dans les deux maisons polonaises, depuis le commencement de l'année scolaire 1948-1949, a été Mme L. Barszczewska. Elle a été désignée par le Ministère de l'Instruction publique polonais d'accord avec les organes responsables de l'Association. Dès son arrivée au Village, Mme Barszczewska s'est heurtée à toutes sortes de difficultés de la part des deux anciens éducateurs qui, se considérant comme émigrés politiques, entendaient garder leur entière indépendance vis-à-vis de leur collègue venu de Pologne, de cette Pologne qu'ils ne reconnaissaient pas. Etant donnée la position neutre et abstentionniste, dans cette affaire, de la Direction du Village, malgré notre accord précédent et mon intervention à Trogen auprès du dir. Bill (dont je parle avec plus de détails dans ma lettre du 30 septembre 1949, adressée à la Commission du Village, voir: pp 5 et 6), et ne pouvant pas changer l'attitude hostile de ses collègues envers le régime et la législation de la Pologne démocratique populaire actuelle, Mme Barszczewska, dans l'impossibilité de faire mieux, s'est résignée à s'accommoder de la situation tant bien que mal, faisant ainsi une bonne mine à un mauvais jeu, comme l'on pourrait dire, mais évitant, grâce à son attitude, des conflits, au sein de la colonie polonaise, dont la solution n'aurait pas été facile sans répercussions fâcheuses sur les enfants et sur d'autres colonies d'enfants du Village. En adoptant cette attitude, Mme Barszczewska savait qu'elle ne remplissait pas sa tâche et ne voyait d'autre solution que de remplacer, dès le commencement de la nouvelle année scolaire, les deux anciens éducateurs par des éducateurs nouveaux. C'est dans ce sens qu'elle m'écrivait pendant son séjour à Trogen et telle a été probablement son

opinion communiquée au Ministère à Varsovie.

- 3 -

Etant donné l'expérience décevante de la collaboration de Mme Barszczewska avec les deux éducateurs polonais appartenants à l'émigration, et l'attitude passive de la Direction du Village au cours de l'année écoulée, le Ministère de l'Instruction publique polonais, désireux d'améliorer les conditions du travail pédagogique dans la colonie polonaise du Village, a estimé nécessaire de préciser, avant le retour des enfants, certains principes qui devraient régler ce travail et qui devraient être adoptés officiellement dans un accord signé par l'Association et par le Ministère. J'ai été chargé de remettre aux organes responsables de l'Association une lettre du Ministère et un projet d'accord, en date du 19 août 1949, de discuter ses termes et de le signer, le cas échéant, au nom du Ministère. Le projet d'accord précisait, en particulier, le principe adopté verbalement par l'Association que l'éducation devrait se faire, dans chaque colonie d'enfants, dans le cadre de la culture nationale et selon les programmes officiels du pays d'origine des enfants, et que, en outre, les éducateurs de la colonie d'enfants polonais devraient être soit désignés soit approuvés par le Ministère. L'éducateur chargé de la coordination et du contrôle des travaux des deux maisons devrait trouver l'appui nécessaire, dans sa tâche, de la part de la Direction du Village. Faisant ces propositions d'abord à M. W. Lauper, président de la Commission du Village, et ensuite, à M. le pasteur J. Böni et M. le Dr A. Riederer, représentant la Commission, et à M. A. Bill représentant la Direction du Village, j'ai demandé, à la suite du mauvais résultat de l'expérience de l'année écoulée et de l'attitude hostile des éducateurs polonais de l'émigration envers la Pologne actuelle, de procéder à un remplacement de ces éducateurs dès le commencement de l'année. Dans sa lettre du 22 septembre dont copies ont été envoyées à la Légation de Pologne, au Département Politique Fédéral, à vous-même, aux membres de la Commission du Village et à la Direction du Village, la Commission se prononçait partiellement sur certains points du projet d'accord ministériel en les acceptant, discutait les autres sans les nommer expressément, refusait de remplacer les éducateurs de l'émigration et proposait de faire avec eux encore un essai de trois mois, tout en acceptant en même temps un essai avec un couple nouveau d'éducateurs désignés par le Ministère. La Commission reconnaissait que, dans chaque colonie d'enfants, l'éducation devrait être conforme aux exigences des programmes nationaux respectifs, mais en même temps insistait que les éducateurs de l'émigration restent au Village pour un nouvel essai et réclamait le retour des enfants ayant passé des vacances d'été en Pologne. Dans ma lettre du 30 septembre 1949 dont il a déjà été question plus haut, j'ai répondu à toutes les remarques de la Commission, en démontrant tout particulièrement l'inutilité d'un nouvel essai proposé par la Commission et en invitant l'Association à accepter les moyens, si elle adopte sincèrement la fin, celle d'assurer aux enfants dans le Village l'éducation dans la culture nationale et selon les programmes obligatoires dans leur pays. L'expérience proposée est inadmissible du point de vue pédagogique et même illogique. En effet, comment peut-on admettre que les éducateurs se déclarant réfugiés à l'étranger, n'acceptant pas l'idéologie et la législation de leur pays et choisissant une voie déloyale envers leur patrie, puissent éduquer les enfants qui leur sont confiés d'une façon correcte et loyale, pour le pays envers lequel ils se montrent déloyaux et d'après les programmes basés sur l'idéologie et la législation qu'ils rejettent ? Une telle attitude, du point de vue de la morale et de la pédagogie saines, ne peut être ni exigée de pareils éducateurs, ni logiquement et humainement espérée d'eux. Après un essai décevant d'une année, on ne peut plus faire jouer aux enfants le rôle de cobayes. L'unique solution qui reste est de remplacer les éducateurs.

Après quatre semaines d'attente, j'ai réclamé la réponse en téléphonant à l'Association. La Commission du Village maintenait sa proposition et me demandait de transmettre celle-ci au Ministère. Dans notre premier entretien téléphonique, vous m'avez fait entendre qu'il était impossible de changer tout de suite les deux éducateurs de l'émigration, car cela pourrait provoquer des critiques dans certains milieux et dans la presse et causer beaucoup d'ennuis à l'Association et au Village. Ne voyant pas d'autres possibilités, j'ai accepté, contre ma conviction, de soumettre la proposition de la Commission du Village et du Comité de l'Association à la décision du Ministère, tout en demandant cependant que le projet d'accord soit discuté par nous et que nous établissions ensemble un texte définitif qui serait envoyé au Ministère avec la proposition d'un nouvel essai de trois mois avec les anciens éducateurs. Après un échange de lettres et la discussion du projet, tous les principes exprimés par le Ministère ont été acceptés, avec certains changements de style et l'addition des formules concernant les droits évidents de l'Association, et les résultats de nos longs pourparlers ont été envoyés au Ministère de l'Instruction publique à Varsovie. Le projet d'accord sur la teneur duquel nous sommes tombés d'accord prévoyait que les éducateurs des enfants polonais au Village devraient être approuvés par le Ministère et par l'Association. Et la question sur laquelle nous n'étions pas d'accord et sur laquelle devait se prononcer le Ministère concernait les éducateurs de l'émigration contre lesquels les griefs ont été formulés. Or, le Ministère a répondu négativement à l'ensemble des propositions qui lui ont été soumises par l'Association. Il n'a pas pu approuver les éducateurs que l'Association n'a pas voulu licencier. Comme je vous ai communiqué lors de notre réunion, à Zurich, le 4 février courant, le Ministère n'a pas pu accepter un nouvel essai avec ces éducateurs d'autant plus qu'il a été constaté que le niveau des enfants polonais de Trogen n'était pas suffisant et que le programme obligatoire n'était pas réalisé. Il est clair que les éducateurs en question qui évitaient tout contact avec leur pays et le Ministère et qui se servaient pendant longtemps des livres qu'ils trouvaient à l'émigration, jusqu'au moment où ceux-ci leur ont été fournis par d'autres, sans leur demande, ne pouvaient assurer aux enfants le niveau éducatif nécessaire, défini par le programme. D'autre part, pendant la même réunion, vous m'avez confirmé que vous étiez persuadé qu'après la période de trois mois, proposée pour un nouvel essai, ces éducateurs auraient dû certainement être remplacés par d'autres, et que la raison principale pour laquelle la proposition d'essai a été faite par l'Association consistait à préserver votre Organisation et le Village des attaques et des critiques de la part de certains milieux politiques, ce qui constituerait, le cas échéant, un grave préjudice, dans les circonstances actuelles, au développement de l'Institution. Tels sont en raccourci des principaux faits qu'il convenait de rappeler.

Passons maintenant à l'interprétation des faits et de la situation créée,

S'agissait-il, dans nos longs pourparlers et la controverse inconciliable, d'une mauvaise volonté ou d'une tendance à la rupture de la collaboration de part ou d'autre ? Aucunement.

Peut-on soupçonner, dans la proposition de l'Association de garder les éducateurs de l'émigration, un désir tacite de soumettre les enfants polonais au Village à des influences contraires à l'idéologie de la démocratie populaire, et dans la décision du Ministère de rejeter cette proposition, une méconnaissance de l'oeuvre initiée dans le Village ? Ni l'un, ni l'autre.

A la lumière des faits signalés plus haut, il est évident que, dans les circonstances actuelles, la suspension de la collaboration entre le Ministère et le Village est devenue une nécessité. Le Ministère n'a pas pu consentir à répéter un essai inutile pour les raisons pédagogiques, tandis que l'Association ne voulait pas licencier les éducateurs de l'émigration, avant le retour des enfants au Village, pour les raisons politiques et tactiques. Le Ministère a agi dans l'intérêt de ses enfants, tandis que l'Association prenait ses précautions pour ne pas exposer le Village à des attaques et ne pas perdre une bonne partie des donateurs qui soutenaient financièrement cette oeuvre. Ainsi, les buts étaient différents et leur conciliation était impossible. Le Ministère a apprécié à sa juste valeur la manifestation de solidarité humaine, exprimée dans les premiers actes de l'Association, au moment de la construction du Village, mais il ne pouvait pas partager des vues pédagogiques de l'Association qui sont, pour le moment, imprécises, vagues et contradictoires. L'unique solution, dans la conjoncture actuelle, a été donc de suspendre la participation des enfants polonais à l'expérience pédagogique internationale n'ayant pas encore de programme précis d'où sont sorties toutes les difficultés dans le secteur polonais du Village.

Lors de notre dernière rencontre, à Zurich, nous avons examiné la possibilité d'une reprise de la collaboration avec le Ministère dans de nouvelles conditions. Mon opinion a été que la première tâche que devait résoudre actuellement l'Association, c'est de définir les objectifs de l'éducation internationale, ainsi que les moyens de cette éducation. J'ai été aussi d'avis que le Village constituera une véritable expérience pédagogique internationale, si votre Association arrive à posséder dans le Village des colonies d'enfants des pays de l'Ouest et de ceux de l'Est. Pour réaliser cela, il faut sortir de l'imprécision actuelle, établir un programme plus large et renoncer de chercher l'unique modèle dans la pratique éducative du pays.

Nous avons soulevé aussi à Zurich la question d'un communiqué à faire ou à ne pas faire sur la suspension de la collaboration effective entre le Ministère et l'Association. Un tel communiqué devrait être très objectif, présentant les points de vue des deux parties, ou ne pas être du tout publié. Dans les circonstances actuelles, la deuxième alternative me paraît plus indiquée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

gez. E. Korniszewski